

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 31 mars 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON DEPARTEMENT DU GARD

SEANCE DU 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué compte tenu de la situation sanitaire s'est réuni au foyer communal, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël, SUZZI Pierre.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAURENT Eléna, pouvoir donné à Mr CUENOT Jean Louis

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame LAJARRIGE Julie est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2022 :

Mr le maire donne lecture des observations émises par Mme REMEZY Lucie. Ses observations sont les suivantes : je ne pense pas avoir parlé de dénonciations. Ces termes me semblent un peu extrapolés et je ne suis pas d'accord avec ces mots. J'ai simplement dit que les gendarmes avaient été prévenus de notre manifestation.

Mr PERRIRAZ demande que soit enlevé du compte rendu le fait qu'il était représentant de la commune. Il a stipulé qu'il était membre du conseil et randonneur. Mme DUPAVILLON n'a pas démenti que Mr PERRIRAZ avait dit être du conseil municipal mais a aussi dit qu'il était mandaté par la mairie.

Arrivée de Mr SUZZI Pierre à 18 h07.

Réunion du 1^{er} mars 2020 chez Mme DUPAVILLON à Beaucours : Mr SERGENT résident à Saint Jean de Crieulon et propriétaire des gîtes le mas du crieulon a dit que Mr MENDEZ également propriétaire des gîtes n'était pas présent le 28 février lors de l'entretien avec Mme DUPAVILLON et qu'il faut enlever son nom du compte rendu.

Mr RIGAL dit au maire que chaque fois il n'y a jamais rien qui va dans les comptes rendus., c'est toujours en ta faveur. Le maire répond qu'à partir du mois de juillet il n'y aura plus de compte rendu mais seulement un procès-verbal des délibérations. Après un échange houleux Mr le maire dit que les mots dénonciation et le nom de Mr MENDEZ seront enlevés du compte rendu.

Après vote, le compte rendu est rejeté.

3 voix contre : Mme LAJARRIGE et Mrs PERRIRRAZ et RIGAL

3 abstentions : Mmes BASCOP , REMEZY et TRICOIRE

5 pour : Mmes LAURENT et MARTINA et Mrs CUENOT, REMY et SUZZI.

DELIBERATION N°09/2022

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Mr le maire souhaite qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux pour le foncier bâti qui est déjà très élevé sur la commune, ainsi que sur le foncier non bâti, lui aussi très élevé. Pour la taxe professionnelle, le conseil départemental nous a informé que nous toucherions 12000 €. Nous sommes une commune où le revenu par habitant est très bas, ce qui explique cela.

Après vote, le conseil municipal décide à l'unanimité que les taux d'imposition des taxes resteront inchangés pour l'année 2022.

DELIBERATION N°10/2022

BUDGET PRIMITIF

Budget primitif 2022

Mr le maire donne lecture du budget primitif 2022.

Après délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2022 comme suit :

Section fonctionnement :

Contre : Mme LAJARRIGE et Mr RIGAL

Abstention : Mr PERRIRAZ

Pour : Mmes BASCOP, LAURENT, MARTINA, REMEZY et TRICOIRE et Mrs CUENOT, REMY et SUZZI.

Section investissement :

Contre : Mme LAJARRIGE et Mrs PERRIRRAZ et RIGAL

Abstention : Mmes REMEZY et TRICOIRE

Pour : Mmes BASCOP, LAURENT, MARTINA et Mrs CUENOT, REMY et SUZZI.

Budget assainissement

Mr le maire

Donne lecture du budget assainissement

Mr SERGENT demande pourquoi le conseil municipal ne fait pas un effort sur le montant de l'abonnement. Mr le maire lui rappelle qu'il ne lui a pas donné la parole. Il ajoute que dès l'année 2023 s'il n'y a pas de problème ni dans la station d'épuration ni sur le réseau, nous baisserons le prix de l'eau assainie. La commune a un emprunt en cours de 300000 € sur l'assainissement collectif sur une durée de 25 ans, il faut donc être prudent et avoir un fonds de roulement suffisant pour y faire face.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif assainissement 2022 comme suit :
En fonctionnement comme en investissement

Contre : Mme LAJARRIGE et Mr RIGAL

Pour : Mmes BASCOP, LAURENT, MARTINA, REMEZY et TRICOIRE et Mrs CUENOT, PERRIRAZ, REMY et SUZZI.

Budget lotissement

Mr le maire donne lecture du budget primitif lotissement 2022. C'est la dernière année que l'on vote ce budget. L'argent restant sera transféré au budget principal car avec le budget principal nous payons le prêt qui vient de se terminer ainsi que les réparations qui peuvent survenir à savoir assainissement, eaux pluviales et éclairage public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif assainissement 2022 comme suit :

Contre : Mme LAJARRIGE et Mr RIGAL

Pour : Mmes BASCOP, LAURENT, MARTINA, REMEZY et TRICOIRE et Mrs CUENOT, PERRIRAZ, REMY et SUZZI.

Budget 2022					
Budget Général	Dépenses	Recettes	Budget Général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	363 720.00	171 672.69	Investissement	452 740.90	758 575.00
Solde reporté		192 047.31	Solde reporté	75 934.10	
			Reste à Réaliser	229 900.00	
Total Section	363 720.00	363 720.00	Total Section	758 575.00	758 575.00

Budget Assainissement	Dépenses	Recettes	Budget Assainissement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	178 396.00	91 960.62	Investissement	246 965.09	135 567.00
Solde reporté		86 435.38	Solde reporté		111 398.09
			Reste à Réaliser		
Total Section	178 396.00	178 396.00	Total Section	246 965.09	246 965.09

Budget Lotissement	Dépenses	Recettes	Budget Lotissement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	153 977.97	1.66	Investissement	6 123.23	96 912.76
Solde reporté		153 976.31	Solde reporté	90 789.53	
Total Section	153 977.97	153 977.97	Total Section	96 912.76	96 912.76

DELIBERATION N°11/2022

SEANCE DE CINEMA 2022

Mme REMEZY déléguée à la culture à la communauté de communes piémont cévenol explique qu'elle a été contactée pour l'organisation du cinéma itinérant. Elle a choisi la date du 2 juillet 2022 comme date de la représentation mais ne connaît pas le titre du film qui sera projeté. Mme MARTINA demande s'il y aura de la publicité. Mme REMEZY répond par l'affirmative.

UKRAINE

Mr le maire indique que la famille SIEUW s'est proposée pour l'hébergement de 2 personnes dans leur villa gratuitement pendant un an. Mr le maire félicite cette initiative et pense qu'au niveau de la mairie nous pourrions accorder une subvention à la croix rouge. Mme REMEZY dit qu'elle pensait que l'on avait réglé ce point lors du précédent conseil. Mr le maire explique que pour ce faire il faut prendre une délibération et fixer un montant de subvention. Après discussion il propose 500 € pour la croix rouge. Tout le monde est d'accord pour cette somme et pour prendre la délibération ce jour.

Questions diverses

Défibrillateur

Il est opérationnel. Une formation est prévue par Sauvlife, le fournisseur, pour toutes les personnes qui le souhaitent. (habitants, associations, élus). Une information pour inscription sera mise dans les boîtes à lettres. Mr PERRIRAZ demande si c'est possible de faire cette formation pendant les vacances scolaires. A suivre.

Voisins vigilants

Mme MARTINA explique que le site fonctionne très peu. Il n'y a pas assez d'inscriptions et le coût est de 400 € par année. Lors d'une réunion avec la gendarmerie le 29 mars au foyer, ils nous ont proposé un site gratuit « participation citoyenne ». Ils nous ont expliqué le fonctionnement et proposé de faire une réunion publique pour une information.

Mme TRICOIRE précise qu'il faut développer ce que l'on a. Mme MARTINA a dit que voisins vigilants a 2 ans d'existence et que rien ne bouge. Mme TRICOIRE précise qu'il n'y a pas eu de réunion publique pour montrer aux villageois le dispositif. Nous n'abandonnerons pas un dispositif qui peut fonctionner. Mr le maire dit que la gendarmerie a confirmé qu'elle n'avait aucun lien avec voisins vigilants. Mme TRICOIRE répond qu'elle connaît des communes où il y a un lien avec la gendarmerie. Mr le maire expose que de toute façon ils viendront sur place pour une réunion d'information publique. Mme TRICOIRE précise qu'il faut continuer avec voisins vigilants et que si on change de dispositif elle votera contre.

Mr SERGENT demande la parole ce que lui accorde Mr le maire. Il indique qu'il n'y a pas eu d'information sur le dispositif. Mme TRICOIRE répond qu'il y a eu des flyers dans les boîtes aux lettres et un encart dans le journal municipal. Elle fera une réunion pour expliquer le dispositif. Mr SERGENT réplique qu'il n'a pas adhéré par manque d'information.

Mme DUPUY demande la parole ce que lui accorde Mr le maire. Elle explique qu'elle a essayé de s'inscrire. C'est compliqué et il faut donner beaucoup de renseignements et elle a donc renoncé. Mme TRICOIRE répond qu'elle ne voit pas de difficulté et qu'elle serait ravie de lui expliquer.

Délégations

Mr RIGAL explique qu'il avait demandé à ce que ce point soit à l'ordre du jour et non en question diverse. Mr le maire répond que ce n'est pas Mr RIGAL qui décide de l'ordre du jour du conseil municipal et lui demande de s'expliquer. Mr RIGAL demande au conseil municipal que l'on retire la délégation de signature au maire. Il y a dit-il des chantiers et devis que tu signes et dont on n'est pas au courant. Tu as fait un bon pour 2 bidons de lazure à l'employé communal pour l'entretien du local technique de la station d'épuration. Mr le maire répond qu'il posera la question à Mme la préfète. Mr RIGAL veut que sa demande soit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Mr le maire dit qu'il se renseignera à la préfecture et précise toutes les fonctions auxquelles il siège pour la commune

(communauté de communes, département etc...) Mr REMY , 1^{er} adjoint dit qu'il suit tous les dossiers en étroite collaboration avec le maire et qu'il est avec lui à la mairie 2 jours par semaine. Mr RIGAL rétorque à l'adjoint : et avant que faisais tu.

Chantier RD 35

Mr RIGAL expose une doléance de Mr HOPPE Jérôme. D'après Mr HOPPE tu lui as promis en 2021 de faire les devants de porte en jaune. Il aimerait savoir quand cela sera fait. Mr le maire répond que les entrées de propriétés sur les trottoirs seront faites en même temps que les réparations du béton désactivé soit le plus tôt possible. C'est une histoire d'assurance décennale pour ces réparations, n peu long mais en cours.

Employé communal

Mr RIGAL demande à Mr le maire comment doit-on faire pour avoir l'employé communal chez soi. Des personnes du village l'ont vu à ton jardin avec le tracteur et la remorque pour emmener des végétaux à la plateforme de broyage. Mr le maire répond que tous les habitants du village peuvent avoir le tracteur et la remorque à disposition. Il suffit de faire une demande écrite à la mairie, ce que j'ai fait mais en aucun cas l'employé communal n'a travaillé chez moi. Mr PERRIRAZ précise que lundi matin il a emmené ses déchets verts à la déchèterie. Avant Covid les végétaux c'était à la station d'épuration. On n'est pas informé si on peut ou pas. Mr le maire répond que l'on ne peut porter à la plateforme que les déchets à broyer. Le Symtoma est venu il y a 2 semaines et a dit qu'il reviendra rapidement vu la grande quantité déposée. Mr PERRIRAZ demande si l'employé communal a le permis adéquat, la fameuse remorque était sur la commune de Saint Nazaire, est ce qu'il peut sortir de la commune ? Mr le maire répond qu'avec cette remorque l'employé communal allait à la déchetterie de Sauve, qu'il a toujours conduit le tracteur depuis son embauche et qu'il se renseignera pour voir s'il peut faire ce travail et que si il lui faut une formation il la fera. Cependant il faut qu'il soit d'accord, on ne peut pas le forcer. Mr RIGAL dit que les Caces se font au CTI à Sauve. Il faut se renseigner à la communauté de communes.

Plantation d'oliviers

Mme REMEZY demande si les oliviers offerts à la commune ont été arrachés et le coût. Mr le maire répond que le travail a été fait. Le coût était estimé à 2500 €. Un arrangement avait été fait avec les entreprises qui ont fait le CD 35. Le remblai du décroustage sur la presque totalité du chantier a été récupéré par eux même. En compensation je leur ai demandé de refaire le chemin de Saint Nazaire à Comiac qui était très abimé. Un apport de TVC 0/40 a été fait et l'arrachage et la replantation des oliviers. Si tous les conseillers municipaux n'ont pas été prévenus, les adjoints lors de la réunion du lundi ont été informés. De plus le propriétaire était très pressé de commencer ses travaux et de couper ces arbres car il n'a pas pu les vendre donc la décision a du être très rapide. Tous ces travaux n'ont rien coûté à la commune. Mme REMEZY dit que l'on a une rue principale refaite à neuf on aurait pu les mettre dans les espaces verts. Mr le maire répond que ce n'était pas possible. Mme REMEZY demande pourquoi pas devant l'église. Mr le maire répond qu'on ne pouvait pas casser la place toute neuve pour mettre 3 oliviers. Mme REMEZY demande pourquoi pas dans de gros pots. On en a mis 14 dans 1 champ et 5 à la station d'épuration c'est un peu dommage. Mr le maire dit que le champ en question est le terrain du foyer communal et que la station d'épuration avait besoin d'un peu de verdure et d'embellissement.

Mme TRICOIRE souhaite prendre la parole :

Je profite d'être devant le conseil municipal et du public pour dire ce que j'ai à dire en s'adressant à Mr le maire. Elle précise qu'elle est en colère car dans le village les gens parlent beaucoup, tu parles de l'équipe municipale aux gens du village et pas en bons termes, tu nous dis qu'il faut te respecter sinon tu portes plainte, mais toi tu te permets de nous insulter. Je me demande si tu es dans ton droit quand tu nous dis que nous sommes des branleurs. Je me suis présentée pour servir, aider, m'investir

dans la commune, j'ai mes contraintes de travail, ce genre de remarques qui sont colportées sont inadmissibles, j'attends toujours des réponses à mes messages.

Mr le maire répond qu'elle ne lui envoie pas de message, peut-être à Mme MARTINA. Il ajoute qu'elle n'est que rarement là le lundi matin à la réunion d'adjoints. De plus présente moi les personnes à qui je parle comme cela. Mme TRICOIRE prend son téléphone et l'agite sur sa tête pour montrer à l'assemblée les messages qu'elle a envoyé au maire et qui sont restés sans réponse, il y en a plus qu'une dizaine, je m'investis dans la limite de mes exigences professionnelles et je suis une maman. Elle ajoute qu'elle déteste l'hypocrisie et dit qu'elle est entière.

Mr le maire dit qu'il n'a rien reçu depuis le 1^{er} janvier 2022. Un seul message le 17 janvier. C'est facile à vérifier. De plus tu n'es pas présente aux différentes réunions, tu n'habites plus à Saint Jean de Crieulon. Mme TRICOIRE rétorque qu'il n'en sait rien et qu'il ne connaît pas ses relations avec les membres de sa belle-famille. Mr le maire ajoute qu'il en parle avec eux et qu'il n'a pas d'adresse pour te joindre et pour envoyer tes bulletins d'indemnités. Mme TRICOIRE dit que les bulletins sont donnés en main propre et que sa vie personnelle ne le regarde pas. Et je ne te permets pas de me juger. Mr le maire dit alors je ne te juge pas et ta vie personnelle ne m'intéresse pas du tout.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.